



Association Nationale des Directeurs de Centres d'Information et d'Orientation.

## REACTION AUX CONCLUSIONS DE LA MISSION D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION SCOLAIRE

Arcachon, le 4 juillet 2016

La commission sénatoriale chargée d'une mission d'information sur l'orientation a rendu son rapport le 29 juin 2016.

Nous aurons l'occasion de faire part de nos remarques sur l'ensemble de ce rapport, mais nous souhaitons d'ores et déjà réagir à la proposition de transférer aux régions le réseau Information Jeunesse et les CIO :

*Extraits du rapport :*

### *2. Simplifier l'organisation des acteurs de l'orientation*

- *Transférer aux régions le réseau Information Jeunesse et les CIO*

*Pour donner plus de lisibilité, de cohérence et d'efficacité au dispositif d'orientation tout au long de la vie, le rapport propose de transférer aux régions le réseau Information Jeunesse ainsi que les centres d'information et d'orientation (CIO). Les conseillers d'orientation-psychologues bénéficieraient d'un droit d'option entre le maintien au sein du CIO ou la réaffectation au sein d'un réseau d'établissements.*

Notre réaction est la suivante :

Il faut arrêter de placer les personnels des services d'orientation dans une situation d'incertitude permanente sur leur devenir. Depuis la première tentative de transfert aux régions en 2003, cette question est posée sans arrêt.

Le gouvernement a tranché en réaffirmant le maintien des personnels au sein de l'Education nationale, après un long débat et beaucoup d'atermoiements (transfert, transfert partiel, transfert des seuls directeurs de CIO, etc.) La proposition sénatoriale ne règle d'ailleurs pas les questions déjà posées à l'époque : Ainsi, par exemple, comment les CIO fonctionneraient-ils avec une partie de leur personnel, l'autre partie étant affectée en établissement ?

Plus simplement, nous considérons que la décision du maintien a été prise, il faut s'y tenir.

Cela dit, la question des CIO est malheureusement posée en termes cruciaux du fait du désengagement financier de plus en plus fréquent des Conseils départementaux. L'Etat a engagé un effort considérable pour reprendre une partie des CIO auparavant gérés par les Conseils départementaux, mais sans pouvoir les reprendre tous. Il s'ensuit donc une réorganisation du réseau qui se fait sous la contrainte, et pas dans une réelle logique territoriale.

Nous proposons donc, que les CIO soient structurés avec un schéma voisin de celui des lycées, à savoir une prise en charge commune par l'Etat et les Régions, avec d'une part un financement des CIO par les Régions et d'autre part les personnels maintenus dans l'Education nationale.

Il ne s'agit en aucune manière de considérer que les Régions doivent se contenter de « financer » les CIO.

Au contraire, il faut un accord-cadre entre le recteur et le président de région afin de déterminer la participation des CIO aux actions menées par la Région en matière d'orientation.

Cela permettrait de sortir de l'imbroglio dans lequel nous sommes, à savoir des CIO qui sont gérés par plusieurs entités différentes (Etat, Conseil départementaux, municipalités parfois), un système dans lequel les CIO ne font pas partie du SPRO mais y contribuent, etc.

Nous précisons que les budgets des CIO sont constitués à 95% par la masse salariale. Le transfert des 5% restant serait donc tout à fait supportable pour les Régions, surtout si l'on considère la cohérence, la lisibilité et l'efficacité que cela permettrait et qui est souhaitée à juste titre par la commission sénatoriale.

Nous ajoutons enfin que dans le cas du transfert des CIO mais pas des personnels, le rôle et le statut des directeurs de CIO doit être précisé au sein de l'Education nationale, ce qui n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui, notamment dans le nouveau corps des psychologues de l'Education.

Le CA de l'ANDCIO